

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 14 Novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît Sohier, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 7 novembre 2018

Étaient présents : Mmes-M.

- SOHIER Benoît, maire
- VANNIER Michel, 1^{er} adjoint
- GUYOT Sylvie, 2^{ème} adjointe
- GAILLAC Corinne, 4^{ème} adjointe
- BARBAULT Hervé, 5^{ème} adjoint
- MOREL Juliette, conseillère municipale
- DUPE Stéphane, conseiller municipal délégué
- LEROY Michel, conseiller municipal
- FAISANT Catherine, conseillère municipale
- GRISON Dominique, conseillère municipale
- CORBE Régis, conseiller municipal
- CRENN-MONNIER Pauline
- FRABOULET Michel, conseiller municipal
- COLAS Pascal, conseiller municipal
- DELACROIX Sylvie, conseillère municipale

Étaient absents excusés :

- DEPOIX Florence donne pouvoir à SOHIER Benoît
- DEJOUÉ Thierry donne pouvoir à VANNIER Michel
- GAUTIER Manuel donne pouvoir à FAISANT Catherine
- GUERIN Catherine donne pouvoir à FRABOULET Michel

Était absent : néant

Autres personnes présentes:

Sandrine Fauvel, directrice générale des services.

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance
2. Validation du procès-verbal du 2 octobre 2018
3. Présentation de l'esquisse projet « réaménagement du centre-bourg: réalisation de la place de la mairie, d'un nouvel espace public et travaux de sécurité rue nationale »
4. Acceptation du versement du produit des amendes de police année 2017 pour des travaux de sécurisation sur la voirie
5. Convention de mise en réseau des bibliothèques avec la C.C.B.R.
6. Actualisation des régies communales photocopie et bibliothèque
7. Autorisation de supprimer des documents du fonds de la bibliothèque municipale
8. Vente de livres éliminés du fonds de la bibliothèque municipale au profit d'une association
9. Présentation du rapport d'activités 2017 de la Communauté de communes Bretagne Romantique
10. Bilan du programme « Ma commune zéro biodéchet »
11. Désignation de représentants pour siéger à la CAO relative au marché mutualisé des services d'assurances organisé par la C.C.B.R.
12. Tarifs assainissement
13. Décisions modificatives budgétaires au budget communal
14. Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les marchés inférieurs à 10 000 euros - délibération n°15 du 18.09.2014
15. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
16. Questions diverses
17. Date des prochaines réunions

1 – OBJET : Élection du secrétaire de séance

Mme Sylvie Guyot, candidate, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

2 – OBJET : Validation du procès-verbal du 2 octobre 2018

M. Benoît Sohier, maire, soumet le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2018 au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3 – OBJET: Présentation de l'esquisse projet « réaménagement du centre-bourg: réalisation de la place de la mairie, d'un nouvel espace public et travaux de sécurité rue nationale »

M. Hervé Barbault, adjoint, présente les deux esquisses relatives au projet de réaménagement du centre-bourg. Il précise que les membres de la commission se sont réunis à deux reprises avec le cabinet Ersilie pour proposer ces esquisses. Il rappelle également qu'un groupe de travail avait été constitué avec des habitants volontaires.

Esquisse 1 : création d'un parking de 16 places face à l'école maternelle, réalisation d'une halle sur la place de la mairie, mise en place de massifs au centre de la voie de la rue Nationale, 36 places de parking au total sont créées dont 18 en longitudinale et 2 arrêts minute face à l'école primaire.

Esquisse 2 : création d'un parking de 20 places sur la place de la mairie, réalisation d'une halle face à l'école maternelle, la rue Nationale sera rétrécie par la mise en place d'un espace dédié aux piétons sur la partie est, 26 places de parking au total sont créées dont 4 en longitudinale et 2 arrêts minute face à l'école primaire.

Des pourparlers ont lieu,

M. le maire fait remarquer qu'il y a un consensus sur l'esquisse n° 2. Comme les membres de la commission travaux, les membres du conseil municipal privilégient le deuxième scénario, car d'une part, ils ne souhaitent pas que la mairie soit cachée par la future halle, d'autre part, l'aménagement de la rue Nationale semble plus adapté aux déplacements des engins agricoles et enfin l'espace dédié aux piétons à l'est de la rue Nationale répond aux besoins répertoriés dans le programme...

L'objectif des prochaines réunions sera notamment de demander au cabinet d'études la réalisation de quelques places de stationnement supplémentaires, d'élargir l'espace destiné aux déplacements doux en diminuant peut-être la largeur de la rue Nationale afin que les cyclistes et les piétons partagent le même espace sécurisé, de proposer des aménagements paysagers (choix des essences et taille des parterres) qui limitent les coûts d'entretien dans le futur et enfin d'éviter une trop grande imperméabilisation des sols.

La faisabilité de ces différentes demandes sera étudiée par le cabinet au stade AVP.

M. Hervé Barbault rappelle que l'enveloppe budgétaire ouverte à l'opération est de 512 000 euros TTC. Le montant des travaux au stade esquisse est estimé à 867 688.80 euros TTC, auquel il faut soustraire le coût des travaux du réseau eaux usées qui sera imputé au budget assainissement soit 88 572 euros TTC. Des choix vont devoir être faits en phase AVP afin de respecter le budget alloué à l'opération, notamment sur les matériaux utilisés, la réalisation ou non de certains aménagements...Il ajoute que le cabinet propose de refaire tous les réseaux d'eaux usées et pluviales, vu leur âge et leur état. La présence des réseaux conditionnera aussi la possibilité ou non de faire des plantations.

En ce qui concerne les recettes, ce projet est seulement éligible aux aides émanant du produit des amendes de police, de la participation du Département pour refaire la couche de forme de la rue Nationale, et de la DETR au titre des travaux de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix Pour (dont quatre pouvoirs) et 1 Abstention (M. Leroy),

- **valide** l'esquisse n° 2 du projet de réaménagement du centre-bourg
- **donne** les pouvoirs au Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

4 – OBJET : Acceptation du versement du produit des amendes de police année 2017 pour des travaux de sécurisation sur la voirie

M. Benoît Sohier, maire, rappelle que par délibération en date du 29 janvier 2018 le conseil municipal avait sollicité une subvention au titre des amendes de police pour les travaux suivants : mise en place de potelets à mémoire de forme afin de sécuriser les trottoirs résidence la Vigne, et aux abords du nouveau chemin piétonnier au lieu-dit les Chesnots, aménagement d'un abri bus et d'un cheminement piétonnier aux lieux-dits la Roberie-Trébeslin, et aménagement de chicanes rue du Stade.

La proposition des services de la préfecture est d'allouer une aide totale de 7317 euros, soit 4183 euros pour les travaux à la Roberie-Trébeslin, 1280 euros pour la rue du Stade et 1853 euros pour la protection des cheminements piétonniers à la Vigne et aux Chesnots.

Pour obtenir le versement de la subvention, il est nécessaire que le conseil municipal délibère afin de confirmer ses intentions de réaliser ces opérations et pour accepter l'aide financière octroyée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs) :

- **s'engage** à réaliser les travaux d'aménagement mentionnés ci-dessus
- **accepte** l'aide financière de 7317 euros octroyée par les services de l'Etat au titre des amendes de police sur la dotation 2017
- **autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

5 – OBJET : Convention de mise en réseau des bibliothèques avec la C.C.B.R.

Mme Sylvie Guyot, adjointe, présente la convention réseau bibliothèque.

Extrait :

1. Volet informatique

- Mise en place d'un logiciel professionnel unique et partagé, pris en charge par la Communauté de communes, permettant de regrouper les catalogues et d'harmoniser la gestion des bibliothèques.
- Mise en place d'un portail internet, pris en charge par la Communauté de communes, permettant de valoriser l'offre des bibliothèques (par un accès au catalogue commun et aux ressources numériques).
- Mise à disposition par la communauté de communes de deux postes informatiques (l'un pour le bibliothécaire, l'autre pour le public).
-

2. Volet documentaire

- Maintien des collections communales, qui sont les collections financées par le budget d'acquisition de la commune, et qui restent sa propriété.
- Constitution de collections communautaires à terme, qui sont les collections financées par le budget de la Communauté de communes, et qui sont mises à disposition des bibliothèques.
- Développement d'une politique d'acquisition concertée, permettant de diversifier et rationaliser l'offre documentaire.

3. Volet services

- Harmonisation de l'accès aux services (conditions d'inscription et de prêt), afin de garantir à l'ensemble de la population du territoire un égal accès à la culture.

- Mise en circulation des documents : les collections de chaque bibliothèque peuvent être empruntées par des usagers inscrits dans d'autres bibliothèques du réseau.
- Mise en place de ressources numériques, prises en charge par la Communauté de communes, afin de répondre à l'évolution des pratiques culturelles de la population et d'offrir un service spécifique sur le territoire.

4. Volet animations

- Organisation de programmes d'animations culturelles en bibliothèques, communaux et communautaires.

5. Aspects budgétaires

- La communauté de communes adopte un budget annuel de 1 euro par habitant pour les acquisitions documentaires, les ressources numériques, et des prestations complémentaires. Ce budget communautaire complète les frais de maintenance informatique et frais de logistique, ainsi que les dépenses d'animations culturelles d'intérêt communautaire.
- La commune s'engage à adopter un budget d'acquisition annuel minimal de 2 euros par habitant pour ses collections communales (livres et revues).
Dans le cadre de l'harmonisation des tarifs, la commune applique les tarifs d'inscription suivants, dont elle perçoit les recettes : 10 € par adulte et par an (de date à date) ; gratuité pour les moins de 18 ans et les bénévoles oeuvrant en bibliothèque; 5 € par adulte pour : les étudiants de 18 à 25 ans, les touristes (caution de 50€), les personnes bénéficiant de minima sociaux (RSA, APA, minimum vieillesse, parents isolés) ; et 15 € par personne hors réseau pour un an.

6. Ressources humaines

- La communauté de communes affecte un coordonnateur consacré au pilotage et à la gestion du réseau.
- La commune désigne au sein du personnel de sa bibliothèque un référent pour le réseau, qui participe activement au réseau (formations, réunions, circulation des documents).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs)

- **valide** la convention réseau bibliothèque
- **autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

6 – OBJET : Actualisation des régies communales photocopies et bibliothèque

Mme Sylvie Guyot, adjointe, fait part que les régies communales photocopies et bibliothèque doivent être actualisées. En effet dans les actes constitutifs, qui datent des années 70 et 90, la monnaie mentionnée est le franc, certaines dispositions essentielles à leur fonctionnement doivent être intégrées et enfin la commune souhaite changer les montants d'encaisse et de fonds de caisse ainsi que la nature des recettes.

► Régie bibliothèque :

- fonds de caisse d'un montant de : 10 euros
- montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver : 250 euros
- la régie encaisse les produits suivants : adhésion à la bibliothèque et vente de livres
- recouvrement suivant : numéraire ou chèque

► Régie photocopies :

- fonds de caisse d'un montant de : 10 euros
- montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver : 80 euros
- la régie encaisse les produits suivants : photocopies et télécopies
- recouvrement suivant : numéraire ou chèque

Vu l'avis conforme du trésorier comptable de Tinténiac en date du 9.11.2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs)

- valide l'actualisation des régies communales photocopies et bibliothèque dans les conditions mentionnée ci-dessus
- autorise M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération notamment les arrêtés modificatifs et les arrêtés de nomination des régisseurs et suppléants

7 – OBJET : Autorisation de supprimer des documents du fonds de la bibliothèque municipale

Mme Sylvie Guyot, adjointe, fait part que l'élimination d'ouvrages dans une bibliothèque fait partie du circuit du livre au même titre que les acquisitions. Si les achats sont essentiels pour offrir un nombre suffisant de documents au public, la bibliothèque doit aussi savoir gérer ses collections en éliminant régulièrement des livres devenus inutiles : c'est le désherbage.

Désherber permet de :

- gagner de la place en éliminant les livres trop abîmés ou périmés qui masquent de nouveaux achats,
- gagner du temps en ne réparant pas un livre qui ne sera pas emprunté ensuite,
- rendre la bibliothèque plus attrayante en proposant des collections en bon état,
- avoir une meilleure adéquation des fonds par rapport aux besoins évolutifs des publics,
- avoir une meilleure image de la bibliothèque, une bibliothèque vivante avec des documents en bon état dont les informations sont fiables et actualisées.

Les critères d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections sont les suivants :

- l'état physique du document, la présentation, l'esthétique,
- le nombre d'exemplaire,
- la date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années),
- le nombre d'années écoulées sans prêt,
- la qualité des informations (contenu périmé, obsolète),
- l'existence ou non de documents de substitution.

À chaque opération de désherbage ou à minima chaque année, l'élimination d'ouvrage est officialisée par l'agent responsable de la bibliothèque, il procède à :

- la suppression des ouvrages de la base bibliographique informatisée,
- la suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document.
- l'élaboration d'un procès-verbal mentionnant la liste des documents éliminés (auteur, titre et numéro d'inventaire) et indiquant leur nombre total.

Les documents éliminés peuvent, selon leur état, être destinés :

- à la vente à l'occasion de ventes organisées par la bibliothèque municipale, soit dans ses lieux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers. Les sommes récoltées pourront être réaffectées au budget communal ou donner à une association caritative sous forme de subvention.
- au don à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.

- au dépôt dans les boîtes à livres de la commune.
- à la destruction et la valorisation comme papier à recycler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs)

- **autorise** l'agent responsable de la bibliothèque municipale à mettre en œuvre cette procédure de désherbage.
- **valide** les destinations des documents éliminés
- **autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

8 – OBJET : Vente de livres éliminés du fonds de la bibliothèque municipale au profit d'une association

Vu les délibérations n°6 et n°7 du 14 novembre 2018, la commune propose d'organiser une braderie des livres éliminés du fonds de la bibliothèque. Il s'agit de permettre au public d'acquérir à bas prix des documents destinés au pilon et de verser les bénéfices de cette vente à une association, notamment au Téléthon pour l'année 2018.

Cette année la vente aura lieu le samedi 8 décembre dans les locaux de la bibliothèque de 10h à 12h puis à l'Espace culturel Le Grand Clos de 14h à 18h.

Les prix des documents sont fixés de la manière suivante :

- 0.50 euro : romans jeunesse, livres de poche, revues et magazine
- 1 euro: romans adultes, bandes dessinées et documentaires

L'encaissement de ces recettes se fera par l'intermédiaire de la régie de recettes de la bibliothèque et le reversement s'effectuera sous forme de subvention au profit du Téléthon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs)

- **autorise** l'organisation d'une braderie de livres de la bibliothèque municipale au profit du Téléthon pour l'année 2018
- **valide** les tarifs suivants :
 - 0.50 euro pour les romans jeunesse, livres de poche, revues et magazine
 - 1 euro pour les romans adultes, bandes dessinées et documentaires
- **autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

9 – OBJET : Présentation du rapport d'activités 2017 de la Communauté de communes Bretagne Romantique

M. Michel Vannier, adjoint, présente le rapport d'activités 2017 de la Communauté de communes Bretagne Romantique.

Extrait : La CCBR c'est 27 communes pour près de 35 000 habitants. C'est 90 agents répartis en 17 services. Le montant de la dette par habitant est de 202.10€ soit un total de 7 063 264 euros. Les charges de personnel ont augmenté. La taxe d'habitation a été augmentée de deux points. Du matériel a été acheté pour la base nautique et la salle de gymnastique située à St Domineuc. La mise en réseau des bibliothèques a été lancée.

Le grand projet du mandat est le Centre aquatique « Aquacia ». Les travaux ont commencé en novembre 2017 et se termineront en décembre 2018. Des portes ouvertes seront organisées le 15 décembre.

Les 11 compétences exercées : aménagement de l'espace, développement économique, promotion, animation économique et touristique, voirie, logement et habitat, équipements culturels et sportifs, environnement, développement de la vie culturelle et sportive, action sociale, transport, aménagement numérique.

Il y a 12 vice-présidents et 56 conseillers communautaires.

Il y a 1 830 271.12 euros reversés aux communes comprenant notamment 961 780.33 euros pour l'aide à l'investissement aux communes et CCAS, 686 495 euros de dotation de solidarité communautaire, 180 775.79 euros d'attribution de compensation, 1220 euros pour les animations et vie sociale des petites communes, soit 52.37 euros reversés par habitant.

Les zones d'activités accueillent 100 entreprises, ce qui représente 1870 emplois sur le territoire. Etc. Des pourparlers ont lieu,

Les membres du conseil municipal prennent note de l'ensemble de ces informations.

10 – OBJET : Bilan du programme « Ma commune zéro biodéchet »

Mme Corinne Gaillac, adjointe, présente le bilan du programme « Ma commune zéro biodéchet ». La commune avait candidaté en février et a été retenue puis accompagnée par le SMICTOM dans cette démarche. Un diagnostic a été fait sur le gaspillage alimentaire à la cantine et la gestion des déchets verts sur le territoire de la commune. Douze ambassadeurs ont mené une enquête auprès de la population notamment sur leur pratique en terme de compostage. Le budget maximum était de 22 300 euros TTC. Elle rappelle que l'ensemble des actions listées ci-dessous ont été prises en charge à 100 % par le SMICTOM (opération broyage des sapins de Noël qui sera reconduite en 2019, installation de sites de compostage partagés, organisation de formations destinés aux agents techniques de la commune, acquisitions de matériel ...).

Elle fait part qu'il faut inciter les habitants à composter car 49% d'entre eux ne le font pas (sur 300 personnes enquêtées). Elle propose d'offrir un composteur aux nouveaux arrivants.

| | Actions | Montant en euros TTC |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Communication | Affiches | 74.93 euros |
| Formations rencontres | Alimentation buffet | 64.35 euros |
| Enquêtes | Supports doc | 95 euros |
| Ventes exceptionnelles | Courrier Boiseaux | 717.40 euros |
| Sites de compostage partagés | Allée des Merisiers | 570.20 euros |
| Restaurant scolaire | Table de tri | 2469.80 euros |
| Pavillon de compostage | Pavillon de compostage | 5000 euros |
| Achat de matériel | 2 Robots tonte – tête débroussailluse- grattoir-bineuse sarcluse | 9000+298.50+233.45+792 = 10 323.95 euros |
| Temps agent estimé | | 2100 euros |
| TOTAL | | 21 415.63 |

Les membres du conseil municipal prennent note de l'ensemble de ces informations.

11 – OBJET : Désignation de représentants pour siéger à la CAO relative au marché mutualisé des services d’assurances organisé par la C.C.B.R.

- Vu l’ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu la délibération n° 13 du 6 juillet 2018 portant approbation de la convention constitutive du groupement de commandes permanent ;
- Vu la convention de groupement de commandes permanent signée et notifiée en septembre 2018

M. Benoît Sohier, maire, rappelle que par délibération en date du 6 juillet 2018, le conseil municipal a choisi d’adhérer au groupement de commandes permanent proposé par la communauté de communes Bretagne romantique et approuvé la convention constitutive encadrant celui-ci.

Un premier marché mutualisé auquel la commune a souhaité participer a été lancé le 28 septembre 2018. Il regroupe 9 membres du groupement. La C.C.B.R. y assure le rôle de coordonnateur.

Il s’agit d’un marché formalisé de services d’assurances constitués de 5 lots dont 4 lots concernent directement la commune à savoir :

- Lot 1 : assurance « Dommages aux biens et risques annexes »
- Lot 2 : assurance « responsabilité et risques annexes »
- Lot 3 : assurance « flotte automobile et risques annexes »
- Lot 5 : assurance « protection juridique des agents et élus »

La date limite de réception des offres a été fixée au 31 octobre 2018 à 12H00.

Afin de pouvoir attribuer le marché et conformément aux dispositions de l’article 8 de la convention, il est nécessaire que les membres du groupement désignent les membres à voix consultative chargés de les représenter lors de la commission d’appel d’offres (C.A.O.) qui attribuera le marché.

Ces représentants seront au nombre de deux par membre du groupement, un titulaire et un suppléant, et seront choisis au sein des membres à voix délibérative de leur C.A.O. respective. Compte tenu de ce qui précède, M. le Maire propose au conseil municipal de désigner les membres à voix consultative chargés de les représenter

Le Conseil municipal après en avoir délibéré (dont quatre pouvoirs):

- **désigne** en qualité de membre à voix consultative titulaire : M. Benoît Sohier
- **désigne** en qualité de membre à voix consultative suppléant : M. Hervé Barbault
- **autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l’exécution de la présente délibération

12- OBJET : Tarifs assainissement

► Rappel des tarifs assainissement de 2011 à 2018 et proposition pour l'année 2019:

| Années | 2011 | 2012 | 2013 | 2014-2015 | 2016-2017-2018 | 2019 |
|--------------------------|-------|-------|-------|-----------|----------------|-------|
| Part Fixe montant HT | 32.09 | 32.73 | 33.38 | 34.05 | 34.39 | 34.39 |
| Part Variable montant HT | 0.54 | 0.55 | 0.56 | 0.57 | 0.58 | 0.58 |

M. Benoît Sohier, maire, rappelle que les tarifs du service assainissement sont actuellement fixés à 34.39 euros HT pour la part fixe et 0.58 euros HT par m³ consommé.

M. Benoît Sohier, maire, propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2019.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs)

- **décide** de ne pas augmenter les tarifs applicables au service assainissement pour l'année 2019
- **adopte** à partir du 1^{er} janvier 2019, les tarifs suivants qui seront applicables jusqu'au prochain vote du conseil municipal :

Part fixe : 34.39 € HT

Part variable : 0.58 € HT le m³ consommé

- **autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

13- OBJET : Décisions modificatives budgétaires au budget communal

Vu la délibération du conseil communautaire de la C.C. Bretagne Romantique, relative à la répartition de l'attribution de compensation, il s'avère nécessaire de régulariser les montants inscrits au budget principal 2018 par des décisions modificatives.

Pour rappel, en fonctionnement sont pris en compte les transferts de charge du service ADS, du service voirie, de la compétence Gemapi et de l'entretien des trottoirs. En investissement les transferts de charges concernent le PLUi et le PPI voirie.

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, présente les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Budget Commune 2018 :

1- Section de fonctionnement

- diminution des crédits à l'article 022 « dépenses imprévues »: - 1341.50 euros
- augmentation des crédits à l'article 739211 « attribution de compensation »: + 1341.50 euros

2- Section d'investissement

- diminution des crédits article 020 « dépenses imprévues » : - 13 056.23 euros
- augmentation des crédits article 2046 « attribution de compensation » : +13 056.23 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (dont quatre pouvoirs):

- **valide** les décisions modificatives présentées ci-dessus

- **autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

14- OBJET : Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les marchés inférieurs à 10 000 euros - délibération n°15 du 18.09.2014

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 15 du 18 septembre 2014 pour les marchés inférieurs à 10 000 euros HT,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées dans les tableaux ci-dessous :

► Devis Taille d'arbres (1 chêne et 3 aulnes) la Hautière et Hénon:

| Entreprise | MONTANT € HT | MONTANT € TTC | Observations |
|---------------|--------------|---------------|------------------------|
| L'Arbre à soi | 525 | 630 | Offre conforme retenue |

► Devis étude conception paysagère d'aménagement aux pieds des arbres rue Nationale, abords grilles d'affichage et mur du cimetière:

| Entreprise | MONTANT € HT | MONTANT € TTC | Observations |
|-----------------|--------------|---------------|------------------------|
| Rue des Jardins | 375 | 450 | Offre conforme retenue |

► Devis achat robot tonte pour le terrain de football d'honneur:

| Entreprise | MONTANT € HT | MONTANT € TTC | Observations |
|-----------------------------|--------------------------------|---------------|----------------------------|
| Jardiman pour 2 robots | 7 500 | 9 000 | Offre conforme retenue |
| RM motoculture pour 1 robot | 11 991.67 (sonar 71.56 €HT) | 14 390 | Offre conforme non retenue |

► Devis achat divers matériel pour les services techniques:

| Entreprise | MONTANT € HT | MONTANT € TTC | Observations |
|---------------------------------------------------|--------------|---------------|------------------------|
| RM Motoculture | | | Offre conforme retenue |
| Grattoir à roue pour le nettoyage du cimetière | 194.54 | 233.45 | |
| Motoculture Pièces Service | | | Offre conforme retenue |
| Bineuse sarcluse, taille haie et batterie lithium | 2631.20 | 3157.44 | |

► Devis achat table de tri:

| Entreprise | MONTANT € HT | MONTANT € TTC | Observations |
|-------------|--------------|---------------|------------------------|
| Label Table | 2 058.17 | 2 469.80 | Offre conforme retenue |

► Devis diagnostic amiante avant démolition maison située au 21 rue Nationale:

| Entreprise | MONTANT € HT | MONTANT € TTC | Observations |
|------------|--------------------------------------------------------|---------------|----------------------------|
| HB Yadis | Forfait de 240 € et 39 € par prélèvement (20) 1020€ | 1224 | Offre conforme retenue |
| Socotec | Forfait de 260 € et 45 € par prélèvement (20) 1160€ | 1392 | Offre conforme non retenue |

► **Devis repérage amiante dans les enrobés – rues Nationale et du Rocher :**

| Entreprise | MONTANT € HT | MONTANT € TTC | Observations |
|------------|--------------|---------------|----------------------------|
| Apave | 696 | 835.20 | Offre conforme retenue |
| Socotec | 970 | 1164 | Offre conforme non retenue |
| CEBTP | néant | --- | |

► **Devis repérage amiante dans les enrobés – lotissement rue des Genêts :**

| Entreprise | MONTANT € HT | MONTANT € TTC | Observations |
|------------|--------------|---------------|----------------------------|
| Socotec | 540 | 648 | Offre conforme retenue |
| Apave | 596 | 715.20 | Offre conforme non retenue |
| CEBTP | néant | --- | ----- |

► **Devis mission SPS – lotissement rue des Genêts :**

| Entreprise | MONTANT € HT | MONTANT € TTC | Observations |
|--------------|--------------|---------------|----------------------------|
| Ipac Conseil | 875 | 1050 | Offre conforme retenue |
| Socotec | 890 | 1068 | Offre conforme non retenue |
| Apave | 1080 | 1296 | Offre conforme non retenue |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

Le maire, Benoît Sohier.